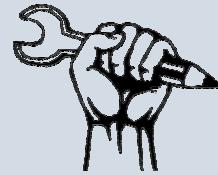


Comprendre & agir



fsu@herault.fr



#01

01 - Juillet 2017 - Section FSU du Conseil départemental de l'Hérault

Comprendre & agir est un outil développé par votre syndicat FSU pour vous aider à mieux comprendre les sujets d'actualités sociales et économiques qui font débat, qu'ils soient nationaux ou locaux, et dont l'apparente complexité éloigne les citoyens de leur capacité à agir sur la société. Par ailleurs nous ne sommes pas toutes et tous égaux dans notre quotidien pour dégager du temps afin de s'informer et comprendre les enjeux qui nous touchent parfois de près. Nous espérons que cet outil, perfectible, va vous y aider.

Droit du travail

Une réforme systémique de notre modèle social

Le Premier ministre et la ministre du Travail ont présenté le 6 juin les grandes lignes des six réformes prévues pour les prochains mois mais le document de cinq pages qui a été adressé aux partenaires sociaux (« Programme de travail pour rénover notre modèle social ») a été rédigé en des termes délibérément flous pour éviter toute tension avant les élections législatives.



Une « version de travail » en date du 12 mai, révélée par Le Parisien, avait jeté le trouble sur les réelles intentions du gouvernement car elle dévoilait des points jamais évoqués officiellement jusque-là. Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, avait dû appeler tous les leaders syndicaux pour leur garantir que ce document n'engageait pas l'exécutif.

Si la ministre a démenti l'existence de toute « copie cachée », elle a malgré tout indiqué que le gouvernement ne s'interdisait aucun sujet de discussions avec les partenaires sociaux. Elle a clairement indiqué que le gouvernement était en train de construire une « réforme systémique » du modèle social français avec « six grandes réformes complémentaires menées dans les 18 prochains mois ». Après la mise en œuvre de la réforme sur le droit du travail (d'ici la fin de l'été) viendront celles de l'assurance chômage, de la formation professionnelle et de l'apprentissage (chantiers lancés dès septembre 2017 pour une mise en œuvre en 2018) puis le transfert des cotisations sociales vers la CSG à partir du 1er janvier 2018 (voir page 2) et enfin la création d'un nouveau système de retraite par points (vote prévu en 2018).

Réforme du code du travail

Le décor ayant été planté, le gouvernement a confirmé sa volonté d'aller très vite sur la réforme du code du travail en légiférant par ordonnances, avec un projet de loi d'habilitation examiné en Conseil des ministres le 28 juin et soumis au Parlement pendant l'été.

.../...



LA FSU TERRITORIALE

fsu@herault.fr

www.snter-fsu.fr

Il y aura bien une phase préalable de concertation avec les syndicats et le patronat, mais avec 48 réunions bilatérales menées au pas de charge du 9 au 23 juin pour le premier thème « *négociation collective* », du 26 juin au 7 juillet pour le deuxième « *dialogue social* » et enfin du 10 au 21 juillet pour le troisième « *sécurisation des relations de travail* ». Les concertations devraient reprendre en août pour se clore début septembre. Mais derrière les intitulés prudents des trois thèmes annoncés, se profilent de véritables reculs pour les salariés car le credo du gouvernement n'est pas de créer de nouveaux droits pour les salariés mais de « *donner plus de souplesse aux entreprises* » en répondant aux demandes récurrentes du patronat.



s'exercer localement pour arracher des règles plus défavorables aux salariés. Pourrait aussi resurgir dans le projet d'ordonnance l'idée défendue par le candidat Macron du référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur. Un tel référendum n'est possible aujourd'hui qu'à l'initiative des syndicats minoritaires représentant au moins 30 % des salariés. Si ce verrou saute, rien n'empêcherait un employeur de consulter directement ses salariés sur un texte qui n'aurait reçu l'appui d'aucun syndicat.

Représentation du personnel

Le texte gouvernemental est nettement moins ambigu sur le deuxième thème relatif aux instances de représentation du personnel. Est clairement annoncé le souhait de permettre une véritable fusion entre les trois instances consultatives du personnel (délégués du personnel, comité d'entreprise et CHSCT). Le doute est par ailleurs permis sur le rôle qui sera dévolu aux délégués syndicaux, actuellement chargés de négocier avec l'employeur au sein de l'entreprise. Dans le troisième thème relatif à la sécurisation des relations de travail, il est clairement question de la « *barémisation des dommages et intérêts accordés par les prud'hommes* ». Il devrait y avoir un plancher mais aussi un plafond. Mais plafonner les indemnités en cas de licenciement abusif reviendrait de fait à autoriser ce type de licenciement. Une phrase ambiguë laisse par ailleurs entendre que certaines règles entourant les licenciements économiques pourraient être remises en cause car elles « *constituent des freins au recrutement* » et « *pèsent sur l'image et l'attractivité de la France* ».

Si le document gouvernemental entretient délibérément un certain nombre d'ambiguités en utilisant des formules floues qui permettent toutes sortes d'interprétations, on y verra plus clair au fur et à mesure qu'avanceront les concertations. Un syndicat a d'ores et déjà promis de potentielles mobilisations si des mesures explosives apparaissent. Il n'en reste pas moins que le droit du travail aurait vraiment besoin d'être réformé, dans le sens d'une clarification et d'une amélioration des droits des salariés. Mais le projet gouvernemental vise davantage de complexité et une dégradation supplémentaire des protections.

MD

Renversement des normes

Le premier thème vise à pousser jusqu'au bout la logique de la loi El Khomri en donnant au maximum la primauté à l'accord d'entreprise. Aujourd'hui, bien des choses (salaire en dehors du Smic, durée du temps de travail, des congés payés...) peuvent déjà se décider au niveau local dès lors que l'accord d'entreprise est plus favorable que la norme. Mais là, l'idée serait que ce ne soit plus la loi ou l'accord de branche qui crée la norme mais l'entreprise : « *le principe d'égalité ne saurait conduire à l'uniformité de la norme pour tous les salariés de toutes les entreprises, quels que soient la taille et le secteur* ». Or toutes les formes de chantage à l'emploi pourraient

Maternité: vers un congé unique?

Le projet de « *congé maternité unique* » pour toutes les femmes salariées comme indépendantes, ne devrait pas rester longtemps en gestation. La secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes l'a annoncé pour cet été. L'objectif est d'aligner le congé maternité de toutes les femmes sur le régime le plus avantageux des salariées (16 semaines de congé et indemnité journalière calculée sur les trois derniers mois de salaires et pouvant aller jusqu'à 84,89 euros). Mais le calendrier risque d'être difficile à tenir pour parvenir à harmoniser des régimes gérés par des caisses différentes. Et rien ne garantit que les travailleuses indépendantes prennent effectivement le congé auquel elles auront droit. Si cela est une évolution positive nous ne pouvons qu'espérer que le régime général tende quant à lui à une augmentation du nombre de semaines de droits à congé maternité.

Comité Technique du 22 juin 2017

Le vote FSU



DGA AG : mutualisation de l'accueil des sites « Hôtel département Béziers » et « Maison de la solidarité départementale/annexe ancien collège Paul Riquet »

Mutualisation de l'accueil : Cela fait 3 ans que le projet est parlé du fait du projet d'ouverture du site Paul Riquet et des modifications horaires que cela entraînerait. Deux agents d'accueil plus anciens étaient semble-t-il bien au fait, un 3^e plus récemment arrivé sera moins impacté par ce changement. Une formation (gestion des incivilités) est prévue.

Accueil public et bureaux de permanence : Accueil du public en rez de chaussée afin d'éviter la circulation des usagers. Sont prévus 13 bureaux d'accueil et d'entretien mutualisés qui seront gérés par le biais d'un planning informatisé.

CHSCT : Visite à l'été 2016. Une prochaine visite aura lieu quand les locaux seront occupés.

Parkings : point posé au CHSCT et vu en commission bâtiment. Des solutions alternatives étudiées mais rien de finalisées.

Si de nombreuses questions subsistent, notamment sur la gestion des bureaux d'accueils et sur les possibilités en parking, les remplacements des locaux de la rue de Lorraine comme de Chapeau Rouge étaient plus que nécessaires sur le plan de la sécurité, de l'accessibilité et de l'hygiène. Nous n'avions aucun élément pouvant nous conduire à nous opposer à cette mutualisation.

Vote pour.

Un mot sur le Comité Technique du 7 juillet

En Comité Technique les élus de l'Intersyndicale Sud et FSU se sont vivement opposés au projet actuel de réorganisation de la DGA-SD, et ce malgré les « mesurettes » supplémentaires (3 postes en MDA, le déplacement géographique des RTEF et de belles promesses de groupe de travail et de dialogue social). En effet, le projet validé au Comité Technique par les votes favorables de l'administration et des élus CFDT, mais aussi par l'abstention des élus FO, ne répond à aucun des points soulevés par les agents et couchés sur la pétition que nous vous invitons à être toujours plus nombreux à signer (voir le lien ci-dessous).

Loin d'entériner un état de fait, ce vote confirme la crédibilité et la cohérence de l'action de l'intersyndicale SUD & FSU à qui il appartient de faire vivre l'opposition au projet actuel.

Nous continuons de penser qu'il y a nécessité à modifier les organisations de la DGA-SD mais à condition d'une plus-value pour le public et pour les agents. Le projet en l'état reste un accord « perdant-perdant » auquel nous ne pouvons souscrire.

L'intersyndicale SUD et FSU communiquera sur le Comité Technique et les suites à donner à la rentrée de septembre. En attendant, de nouvelles pétitions signées nous reviennent toutes les semaines et nous poursuivons ce travail de recueil de signatures jusqu'aux prochains Comités Techniques de cet automne.

La pétition est disponible ici :

<https://eburo.herault.fr/dclic/node/3741>



DGA AG : réorganisation Direction Logistique

Cette réorganisation s'est faite à la fois dans la précipitation et en même temps dans une certaine opacité et ce sans même respecter les procédures pourtant mises en place par la collectivité.... La direction reconnaît ces défaillances cependant elle maintient cette réorganisation.

Vote contre.

DGA AG : réorganisation Direction Juridique

Aucun élément défavorable concernant cette réorganisation.

Vote pour.

Convention Santé – Prévoyance : choix de l'opérateur

L'administration a soumis au vote les prestataires proposés dans le cadre du nouveau contrat de groupe pour la santé et la prévoyance. Ces nouveaux contrats seront donc effectifs à compter du 01 janvier 2018.

Vote pour.

Réforme des cadres d'emploi des attachés de conservation du patrimoine Territoriaux, des bibliothécaires territoriaux, des administrateurs et ingénieurs en chefs : réactualisation RI et ratios CAP

Vote pour.



fsu@herault.fr

À suivre...



CSG

Une augmentation pénalisante

Emmanuel Macron prévoit une hausse de la CSG de 1,7 point qui serait compensée pour les salariés du privé par une baisse des cotisations sociales. Effective au 1er janvier 2018, cette hausse pénaliserait tout particulièrement les retraités et les fonctionnaires, et renforcerait le processus de fiscalisation du financement de la sécurité sociale.

Emmanuel Macron avait annoncé sa volonté d'accroître le pouvoir d'achat des salariés... en réduisant leurs cotisations sociales. La suppression envisagée des cotisations salariales maladie (0,75 %) et chômage (2,40 %) des salariés du privé représente un manque à gagner d'environ 17 Mds € pour la sécurité sociale. L'augmentation uniforme de 1,7 point de la CSG rapporterait en revanche environ 22 Mds €.

Créée en 1991, la « contribution sociale généralisée » n'est pas une cotisation sociale au sens du droit

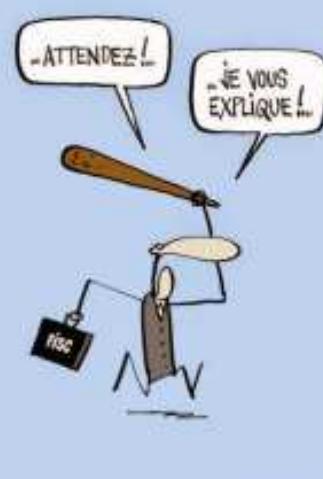
français car son paiement n'ouvre aucun droit.

Ce n'est pas non plus un impôt car son produit (99 Mds € attendus en 2017) est affecté au financement de la sécurité sociale,

contrairement à la règle de non-affectation des recettes fiscales. C'est un prélèvement spécifique qui entre dans la catégorie des « impôts et taxes affectés ».

Avec un taux initial de 1,1 % en compensation de la baisse des cotisations patronales familiales, la CSG devait initialement contribuer au seul financement de la branche famille. Mais ses taux ont augmenté de manière constante à partir de 1993 sous les gouvernements successifs de droite comme de gauche.

Son assiette est plus large que celle des cotisations sociales qui ne sont assises que sur les salaires. La CSG est en effet prélevée sur tous les revenus des personnes physiques, mais avec des taux différents selon



la nature du revenu.

L'augmentation de 1,7 point porterait son taux à 9,2 % pour les revenus d'activités, à 8,3 % pour les pensions de retraite et à 9,9 % pour les revenus de placement. Seules les indemnités chômage verraienr leur taux inchangés (6,2 %) et les pensions de retraite inférieures à 1 200 € par mois (taux réduit maintenu à 3,8 %).

Les premiers perdants seront les quelques 9 millions de retraités qui paieront le taux plein à 8,3 % sans compensation (les retraités ne paient pas de cotisations sociales), ce qui entraînera une perte sèche de leur pouvoir d'achat. Nul ne sait par ailleurs comment l'augmentation de la CSG sera compensée pour les fonctionnaires et les travailleurs indépendants. Les taux de CSG pourraient enfin subir rapidement de nouvelles hausses, en contrepartie cette fois de la baisse annoncée de la part patronale des cotisations sociales.

CSG: quelle compensation pour les fonctionnaires?

Emmanuel Macron a annoncé l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée de 1,7 point. Les salariés du privé ne paieraient plus en revanche de cotisations chômage et santé. Leur pouvoir d'achat serait ainsi légèrement augmenté au 1er janvier 2018. Mais cette compensation est impossible pour les fonctionnaires qui ne sont pas assujettis aux cotisations supprimées pour les salariés du privé. Seule la contribution exceptionnelle de solidarité, qui se monte à 1 % pour les rémunérations nettes inférieures à 1447 euros pourrait être supprimée, et d'autres pistes ont été évoquées, comme la création d'une prime spécifique. Mais on sait ce que peut devenir une prime dans un cadre budgétaire contraint. Ainsi, les fonctionnaires se retrouveraient dans le même cas que les retraités, ils ne verraienr que l'augmentation de leur taux de CSG.

MD



AGGRESSION RACISTE À L'ASSOCIATION RAIH : MOBILISÉS CONTRE L'EXTREME DROITE

Le 30 juin dernier, des militants fascistes de l'organisation non moins fasciste Ligue du Midi se sont introduits dans les locaux montpelliérains de l'association RAIH (Réseau Accueil Insertion Hérault) qu'ils ont saccagés en se filmant menaçant le personnel et les enfants accueillis et exigeant que le conseil départemental de l'Hérault ne subventionne plus cette association chargée de l'accueil des mineurs isolés étrangers (1).

Face à cet acte ignoble le syndicat FSU de la PJJ (SNPES-PJJ-FSU) s'est immédiatement mobilisé en organisant l'appel d'un certain nombre de syndicats d'avocats, de magistrats, et de salariés, dont la section FSU du conseil départemental de l'Hérault, et d'associations à soutenir l'association RAIH et à se rassembler contre l'extrême droite le mardi 11 juillet.

Quelques jours avant le rassemblement, le 7 juillet, la section FSU du conseil départemental de l'Hérault a profité de la présence du Président de la collectivité en Comité Technique pour l'interpeller, en séance, sur l'acte odieux commis par ce groupuscule d'extrême droite et lui demander de manifester clairement le soutien de l'exécutif envers cette association (lire le propos liminaire ci-dessous). Si oralement le Président a affirmé qu'il « ne retirait rien de notre déclaration » et qu'il continuerait de soutenir l'association RAIH, le département a également déposé plainte pour « dégradation aggravée, incitation à la haine, à la discrimination et à la violence ».

Le 11 juillet, une cinquantaine de professionnels étaient présents devant la Préfecture, dont une petite dizaine de notre collectivité, les membres de l'association RAIH étaient présents et se sont sentis soutenus et rassurés par cette action. Ils considèrent que ce type de mouvement participe d'une forme de réparation suite à l'agression raciste qu'ils ont subi. Sous un soleil de plomb, les prises de paroles se sont succédées pendant plus d'une heure. Ce rassemblement a été l'occasion de réaffirmer notre volonté de défendre la protection de l'enfance et d'obtenir un traitement égalitaire pour tous.

Par ailleurs nous avons de nouveau exprimé notre détermination à combattre ensemble les idées et les actes racistes de l'extrême droite quelles que soient leur forme, et notre solidarité dans ce combat.

Une délégation a été reçue par le chef de cabinet du Préfet, M. SAOUR pendant plus d'une heure. Il s'est dit sensible et préoccupé par l'agression de RAIH et par les actes racistes. Il a affirmé que le Préfet les condamnait fermement mais laisse évidemment la justice « faire son travail ». Il explique que la dissolution du groupuscule que nous réclamons ne peut se faire que par décret du Conseil des ministres et craint que ce type de décision soit très exceptionnel. Ont aussi été évoqués la situation des mineurs isolés étrangers et le sort parfois indigne qui leur est fait par les institutions (Justice, Police, Conseil Départemental) dû à un manque d'ambition politique et le manque de moyens qui en découle. L'instrumentalisation par des réseaux d'adultes dont sont en réalité victimes les MIE dits "délinquants" a été portée à l'attention du chef de cabinet a qui il a été demandé d'agir. Enfin la Ligue des Droits de l'Homme a demandé à ce que les autorités agissent en faveur des familles albanaises actuellement agressées par des activistes d'extrême droite et dont la Police ne prend pas les plaintes...

La Presse, la radio et la télé locales ont aussi répondu présents (voir les liens ci-dessous), y compris la presse « identitaire » dont le « journaliste » a copieusement photographié les participants au rassemblement, et en particulier les leaders et les journalistes. Leur volonté d'intimidation est connue et leurs méthodes de nuisances sont à prendre en compte sérieusement.

Cet acte odieux s'inscrit dans un contexte à la fois de progression de l'extrême droite dans notre région mais aussi à une normalisation d'idées fausses et préconçues sur les migrations et les migrants. Si ces idées reçues peuvent être facilement déconstruites elles ont « la dent

ATTACHE RACISTE CONTRE L'ASSOCIATION RAIH A MONTPELLIER

www.sudbranche.fr/2017/07/11/attaque-raciste-contre-l-association-rainh-a-montpellier/

ENSEMBLE
CONTRE L'EXTREME DROITE !
Rassemblement de soutien
mardi 11 juillet de 22h à 14h30
devant la Préfecture de Montpellier

dure » et sont trop facilement véhiculées sans aucune vérification sur les réseaux sociaux. C'est par exemple ATD Quart-Monde qui en quelques lignes démontent facilement les plus grossières d'entre-elles (2).

Au-delà des idées c'est la mise en œuvre violente des pensées d'extrême droite qui doit nous inquiéter et nous

alerter, à la fois en tant que citoyen, mais aussi en tant que fonctionnaire, et pour certains, travailleurs sociaux. C'est cette même violence qui a poussé les identitaires à collecter des fonds pour affrêter un bateau (3) dans l'objectif d'empêcher les migrants de parvenir en Europe...

Nous considérons que cette première journée de mobilisation est une réussite et montre notre capacité à organiser la riposte. La FSU, PJJ comme territoriale, en lien avec les syndicats et associations, reste fermement décidée à poursuivre la lutte contre l'extrême droite, à entretenir le réseau militant solidaire qui a su se mobiliser.

(1) Voir page suivante : *Qu'est-ce qu'un mineur isolé ?*

(2) <https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2012/04/ideesrecues-A3complet-internet.pdf>

(3) http://www.libération.fr/direct/element/un-nanive-de-militants-dextreme-droite-contre-limmigration-en-mediterranee_67509/?utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#link_time=1499784916

Liens médias : http://www.tvsud.fr/open_article/video/JT_PAD_RAIH-LIGUE-MIDI_110717 / <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/dd-1499779109> / <http://www.midilibre.fr/2017/07/12/saccage-des-locaux-par-la-ligue-du-midi-ces-actes-on-ne-les-toler-e-pas,1535450.php#>



Raih : le Département dépose plainte

L'intrusion et les dégradations commises par la Ligue du Midi dans les locaux de l'association du Réseau accueil insertion Hérault (RAIH), le 30 juin dernier à Montpellier, provoque de vives réactions. Le Syndicat national des personnels de l'Éducation

et du social/PJJ/FSU, le Syndicat des avocats de France, la Ligue des droits de l'homme 34, la Cimade, Solidaires34 ou encore FSU des personnels du conseil départemental appellent à manifester devant la préfecture, ce mardi 11 juillet dès midi, pour

dénoncer « cette agression raciste ». RAIH a déposé plainte, comme le Département, pour dégradation aggravée, incitation à la haine, à la discrimination et à la violence. Le président Kléber Mesquida demande au parquet « la plus grande ferme-

té vis-à-vis de ceux qui ont commis ces actes ».

H.A.

► (*) Association intervenant auprès des mineurs non accompagnés notamment étrangers sous l'égide du conseil départemental.

Midi Libre du 11.07.2017



La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la

protection de l'enfant a rappelé la notion de «mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille» au sein de l'article L. 221-2-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Les articles L112-3 et L221-2-2 du CASF précisent que s'agissant de jeunes «privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille», ils entrent dans le droit commun de la protection de l'enfance et relèvent donc à ce titre de la compétence des départements.

En clair les "mineurs isolés étrangers" sont des jeunes de moins de 18 qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine sans être accompagnés d'un parent. Ainsi de leur minorité découle une incapacité juridique, et de l'absence de représentant légal une situation d'isolement et un besoin de protection. Notez qu'en 2016, le garde des Sceaux a souhaité modifier la dénomination de MIE en MNA (Mineur Non Accompagné) pour être en adéquation avec la directive européenne, mettant ainsi l'accent sur la protection de l'enfance avant toute chose.



Les nationalités de ces mineurs sont variées et fluctuent d'année en année. Parmi eux figurent, selon une étude de la Direction des populations et des migrations, des enfants "exilés", "mandatés" (envoyés à l'étranger pour y suivre des études ou pour y travailler et expédier l'argent gagné à la famille), "exploités", "fugueurs" et les "errants" c'est-à-dire les

enfants des rues, déscolarisés et dormant dans des bidonvilles. Les guerres actuelles au Moyen Orient ont accentué ces migrations et aggravé les conditions de vie des migrants qui prennent de plus en plus de risques pour tenter leur survie en Europe. Débordés ou refusant de prendre leurs responsabilités les pays européens offrent souvent des conditions d'accueil déplorables. Ces mineurs ont parfois traversé plusieurs pays dont des pays en guerre, dans des conditions extrêmement difficiles et risquées. Certain(e)s ont été victimes de prostitution, d'exploitation ou d'instrumentalisation à des fins juridiques ou économiques, quant aux familles, elles ont dû parfois payer ou se sont endettées auprès de réseaux de passeurs.

Enfin nombreux d'entre eux périssent en traversant la Méditerranée dans des conditions effroyables (Voir l'article de Marie Nennès du mensuel CQFD « Les vagues comme des barbelés » : <http://cqfd-journal.org/Les-vagues-comme-des-barbeles>)

►►► Vacances et participation employeur, nous pouvons tous y prétendre!

En fonction de votre barème fiscal vous pouvez accéder à différentes aides de votre employeur concernant les vacances. Certains le savent, d'autres non, petit rappel, petit résumé...

Vous pouvez ouvrir droit à une subvention pour :

- Les centres de loisirs sans hébergement (2,66 euros la demi-journée, 5,27 euros la journée)
- Les colonies de vacances et stages sportifs à concurrence de 45 jours par an (7,31 euros par jour pour un enfant de moins de 13 ans
- 11,06 euros par jour pour un enfant de plus de 13 ans – 76,22 euros pour un forfait de minimum 5 jours)
- Les séjours éducatifs (de 5 jours à 21 jours : 3,60 euros par jour, au-delà de 21 jours forfait de 75,74 euros)
- Les séjours linguistiques (5 jours minimum : 7,31 euros par jour en dessous de 13 ans, 11,07 euros par jour au-dessus de 13 ans, forfait de 121,96 euros)
- Les séjours en centres familiaux de vacances agréés ou gîtes de France (à concurrence de 45 jours par an, pension complète 7,69 euros par jour, autre formule 7,34 euros)

Vous pouvez également obtenir une aide au travers de la participation de l'employeur sur l'achat de vos chèques vacances. Le montant de la participation va de 15% à 25% du montant total que vous sollicitez, il est



calculé en fonction du foyer fiscal.

La demande ne peut être faite qu'une fois par an et l'épargne constituant la somme finale à votre charge devra se faire sur une durée de 4 mois minimum à 11 mois maximum. Le montant sera directement prélevé de votre bulletin de salaire au fur et à mesure des mois concernés.

Les chèques vacances sont valables deux ans et acceptés dans plus de 170000 lieux en France. Ils peuvent servir dans de nombreux domaines : hébergement, restauration, voyages, transports, culture, loisirs. De votre location vacances en passant par un trajet en train ou le paiement du centre de loisirs de vos enfants, la participation employeur représente donc une aide dans votre quotidien.

L'observatoire des inégalités

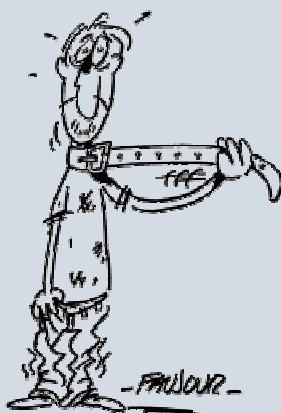
Les écarts entre les riches et les pauvres se creusent en France, selon l'état des lieux rendu public le 30 mai par l'Observatoire des inégalités. Premières victimes du chômage de masse et de longue durée, les couches populaires ont été durement frappées par la crise de 2008 et le nombre de pauvres s'est considérablement accru entre 2004 et 2014 (+ 950 000 personnes vivant avec moins de 848 € par mois). Moins touchées par la crise, les classes moyennes ont vu toutefois leur pouvoir d'achat stagner. Seuls les riches prospèrent. Les 10 % les plus aisés de la population (en moyenne 4 683 € par mois par unité de consommation) ont ainsi engrangé 272 € supplémentaires en dix ans quand les plus modestes ont perdu 30 € par mois et par personne en moyenne. Et si on prend en compte le patrimoine, les 10 % les plus riches possèdent 630 fois plus que les 10 % les plus pauvres.

Assurance chômage

Réforme du mode de financement

Le président de la République a annoncé une réforme de l'assurance chômage avec son extension aux travailleurs indépendants et à certains salariés démissionnaires. On ne peut à ce jour mesurer tous les reculs sociaux négatifs d'un projet qui n'est pas dévoilé au-delà de quelques annonces. Cette réforme va pourtant transformer radicalement notre modèle social. Actuellement, les allocations chômage ne concernent que moins de la moitié des inscrits à Pôle-Emploi et sont financées par des cotisations assises sur les salaires (à la fois salariales et employeurs). Pour que les indépendants puissent en bénéficier, ils doivent contribuer à leur financement. Cette condition donne tout son sens au projet de basculement de la cotisation salariale chômage sur la CSG qui, elle, concerne tous les types de revenus. Avec cette transformation du mode de financement, le président souhaite aussi étativer l'UNEDIC en supprimant les prérogatives des partenaires sociaux en

la matière. Le niveau et les conditions d'indemnisation seraient à l'évidence décidées par le gouvernement et « son » Parlement au moment de la loi de financement de la sécurité sociale, avec, on peut l'imaginer, la création d'une nouvelle ligne d'affectation de la CSG. Ce basculement vers la CSG ne permettra pas à lui seul le financement de cette extension de l'assurance chômage. Le président envisagerait donc de renforcer le contrôle des demandeurs d'emploi, de réduire les droits étendus de ceux qui ont plus de 55 ans et limiter les possibilités de refus des offres inadaptées à la qualification ou à la situation géographique. En laissant croire que le chômage serait dû aux exigences des chômeurs...



Collectivités territoriales : serrer la ceinture

Les projets du président de la République pour les collectivités locales ne vont pas dans le sens d'un aménagement cohérent du territoire permettant de répondre aux besoins fondamentaux de la population et des usagers, ainsi qu'à un accès de toutes et tous à des services publics de proximité et de qualité. Entre autres mesures annoncées, les collectivités territoriales devraient réduire leurs dépenses à hauteur de 10 milliards d'euros et supprimer plus de 70 000 postes. Les employeurs locaux auraient aussi plus de « souplesse » pour gérer leurs effectifs, ce qui impliquerait plus de flexibilité, et auraient obligation, sous six mois, de remettre à plat les dérogations au temps de travail, y compris celles qui ont déjà été validées par les services préfectoraux.

Baisse des dépenses sociales

Selon l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS), les dépenses sociales des départements ont beaucoup moins augmenté en 2016 (+1,9 %) que les années précédentes (plus de 3 %). Le montant du RSA a été légèrement augmenté mais le nombre d'allocataires (72 870 personnes en moins) a reculé, en raison notamment du basculement du RSA activité sur la prime d'activité.

L'asphyxie

financière des départements a été évitée, malgré une dotation de l'État en baisse (1 milliard d'euros de moins en 2016 et 3,9 sur quatre ans). Mais la situation reste critique. Les coupes budgétaires imposées ne peuvent être poursuivies et le nombre d'allocataires du RSA devrait repartir à la hausse en raison du chômage massif qui perdure.



Rentrée scolaire 2017

Un tiers de la carte scolaire de l'Hérault repasse à 4 jours !

La publication du décret le 28 juin 2017 a permis aux collectivités de mettre fin à l'organisation du temps scolaire en 4,5 jours d'école et ce malgré l'avis défavorable du Conseil Supérieur de l'Education*... Dans l'Hérault ce sont 127 communes sur 343 qui repassent aux quatre jours d'écoles dès la rentrée de 2017 et 6 établissements sur la ville de Montpellier (voir ici : <https://www.francebleu.fr/infos/education/la-liste-des-communes-qui-repassent-la-semaine-de-4-jours-dans-l-herault-1499447555>).

Si pour la rentrée 2017/2018, peu de collectivités sur le plan national ont décidé d'abandonner le temps d'activité périscolaire, elles seront très nombreuses à le faire dans un an. Environ 200 000 postes sont concernés, tant dans le secteur public que dans le mouvement associatif de l'éducation populaire. Il faut se souvenir que lors du passage à 4,5 jours dans le cadre de la réforme Fillon ce sont 10000 postes en collectivités qui avaient été créés... La FSU territoriale refuse que tout le travail et l'investissement des professionnels de l'animation dans le cadre des projets éducatifs territoriaux soient balayés par des décisions unilatérales faisant fi de l'intérêt des enfants. Des besoins il y en a, non seulement par le nécessaire développement des CLSH, (une journée entière serait libérée par semaine) mais également en soutien au fonctionnement de l'école (gestion BCD ; aide à l'encadrement d'activités scolaires, maintien du parc informatique des écoles, volume de temps de travail des ATSEM,).

Pour la FSU territoriale, ce qui a pu être financé pour les enfants et l'école doit continuer à l'être quel que soit le choix fait par les collectivités.

Par ailleurs, sur la question des emplois publics nous rappelons que toute diminution du temps de travail en dessous de 28 heures, où de plus de 10% est une suppression d'emploi qui nécessite un avis du CT et un accord de l'agent titulaire. Dans tous le cas le SNUTer ne pourra en aucun cas soutenir un projet de retour à la semaine des 4 jours s'il devait être préjudiciable aux personnels territoriaux des municipalités (animateurs, Atsem, agents techniques, etc.).

* <http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250279272805>

Fonction publique : Modernisation et fracture numérique...

Le président de la République a prévu de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires en cinq ans. Un objectif confirmé par le ministre de l'Action et des comptes publics quand il a rencontré les organisations syndicales fin mai. Ces suppressions de postes seraient justifiées par une « politique de la réalité » et par l'engagement du Président à réduire les déficits publics à 3 %. La FSU a dit son opposition à ces suppressions d'emplois qui pénaliserait fortement la

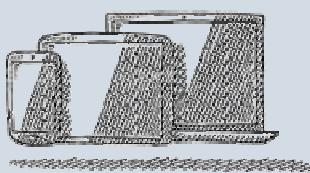
La FSU a dit son opposition à ces suppressions d'emplois qui penchaient fortement la Fonction publique territoriale (70 000 postes) ainsi qu'au rétablissement de la journée de carence ou à l'augmentation non uniforme du point d'indice. Le ministre a aussi déclaré qu'il ne se limiterait à une approche comptable. Il souhaite ainsi « moderniser » la Fonction publique et organiser une réflexion qui pourrait prendre la forme d' « assises » ou « d'États généraux » de la modernisation du service public. Si les termes ne sont pas encore exactement choisis, le ministre a néanmoins affirmé qu'il s'agirait d'une action impliquant tous les ministères et qu'il souhaitait établir un dialogue original pour réfléchir avec les agents, les usagers et les organisations syndicales. Cette modernisation passerait par le numérique et impliquerait le secrétaire d'État au Numérique qui a autorité sur la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État. Celui-ci parle désormais « d'État plateforme ». Le lien direct avec l'usager est en effet essentiel. Si certaines démarches peuvent être dématérialisées, il ne faut pas oublier qu'il existe une fracture numérique et que le lien direct avec les usagers ne doit pas être supprimé.

La phrase de trop !

En parlant des « *heures travaillées qui ne le sont pas toutes* », Emmanuel Macron a demandé que les fonctionnaires territoriaux travaillent tous réellement 1.607 heures annuelles. « *Il faut mettre fin à cela car c'est insupportable pour nos concitoyens et il n'est pas tenable d'encourager ainsi les archaïsmes* »*....

Pour le nouveau Président le progrès social est un archaïsme et le 19ème siècle un paradigme. Autant se dire qu'au conseil départemental de l'Hérault il faudra vite se préparer à la bataille si l'on veut conserver notre accord ARTT !

** (Conférence des Territoires - Sénat - 17.07.2017)*



LA FSU TERRITORIALE  www.snter-fsu.fr

Gel de la valeur du point d'indice : Courrier de la FSU au Ministre de l'Action et des Comptes publics

« Monsieur le Ministre,

Nous apprenons par la presse la décision du gouvernement de geler la valeur du point d'indice des fonctionnaires. Cette décision unilatérale du gouvernement est inacceptable pour la FSU et pour tous les agents de la Fonction Publique. Ce n'est pas ainsi que nous envisageons un dialogue social respectueux des agents et de leurs représentants et cela à quelques jours de la tenue d'un Conseil Commun de la Fonction Publique.

Cette mesure est profondément injuste et négative pour la fonction publique : ce n'est pas en portant atteinte aux conditions de rémunération de ses agents que l'on renforce le bien commun et notre modèle social.

Les fonctionnaires ont subi des pertes importantes de pouvoir d'achat depuis plus de 15 ans. Pendant cette période nombre de postes ont été supprimés, ce qui a alourdi leurs tâches, sans pour autant que cela n'entraîne une revalorisation de leurs rémunérations. Aujourd'hui, geler leur salaire est donc une double peine, inadmissible.

Ce retour en arrière va continuer d'aggraver la dégradation du niveau de vie des plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique. Alors que depuis 2010, le point était gelé, une seule revalorisation de 1,2% est intervenue pour 2016. Cette première dynamique serait tout de suite enrayée par votre décision alors même que nous sommes dans un contexte de reprise de l'inflation (prévision d'inflation revue à la hausse à 1,8% pour 2017 et 1,7% pour 2018).

Après six années de disette indiciaire entre 2010 et 2016, avancer à reculons c'est aggraver la dégradation du niveau de vie déjà vécue par plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique.

Lors d'une récente rencontre la FSU vous a demandé, monsieur le Ministre, la tenue d'un rendez-vous salarial pour y discuter notamment de la revalorisation de la valeur du point. Elle réitère aujourd'hui cette demande.

Geler le point d'indice revient à nier les missions, les qualifications professionnelles et le rôle que les agents de la Fonction publique jouent pour répondre aux besoins fondamentaux de la société et participer à l'activité du pays. C'est également méconnaître leur engagement quotidien en faveur de l'intérêt général.

La Fonction publique, ses agents, sont un investissement indispensable pour notre pays si l'on souhaite relever les défis qui sont les nôtres en ce XXI^e siècle.

D'autres solutions sont envisageables pour traiter de la dépense publique. Sanctionner 20% des salariés du pays n'aidera en rien à le redresser. Les agents publics ne peuvent servir de variable d'ajustement à la seule vision budgétaire pour traiter des déficits publics.

A la veille du Conseil commun de la Fonction publique, la FSU vous demande de revenir sur cette annonce et d'engager une véritable concertation avec les partenaires sociaux. Pour la FSU, geler le point d'indice des fonctionnaires serait une décision aussi incompréhensible qu'inopérante.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses. »

Bernadette Groison
Secrétaire Générale de la FSU

Retour du jour de carence Une mesure injuste et inefficace

Chaque semaine, une nouvelle annonce de mesure stigmatisant un peu plus les fonctionnaires est distillée dans l'opinion par le discours du gouvernement.

Après l'annonce du gel du point d'indice, le Ministre de l'action et des comptes publics a annoncé le rétablissement de la journée de carence dans la Fonction publique !

Ce jour de carence est injuste et inefficace.

Mais le ministre développe un argument inacceptable : il fait porter la responsabilité d'une part de la désorganisation des services et de l'accroissement des tâches sur les personnels s'arrêtant pour maladie.

Rétablissement le jour de carence revient à diminuer le salaire des fonctionnaires en arrêt maladie. C'est donc les punir, considérant qu'ils sont coupables d'être malades.

La prétendue équité avec les salariés du privé ne tient pas !

Les deux tiers des salariés du privé, relevant majoritairement des entreprises de plus de 250 salariés, voient leurs jours de carence couverts par des accords d'entreprise. Il y a bien aujourd'hui une inégalité entre les salariés du secteur privé qui ont une prise en charge totale, et ceux qui se voient appliquer intégralement ou partiellement des jours de carence.

Et, il y aura donc bien aujourd'hui une inégalité entre les salariés du secteur public et la majorité de ceux du secteur privé !

La FSU demande qu'il n'y ait aucun jour de carence ni dans le privé, ni dans le public !

C'est d'autant plus inadmissible que les études démontrent que là où le jour de carence est mis en œuvre, les arrêts sont moins nombreux mais plus longs : le jour de carence est inefficace contre l'absentéisme*.

Pour réduire les arrêts maladie, il faut agir sur les conditions de travail, renforcer la médecine de prévention, quasi inexistante pour une majorité de fonctionnaires et développer des mesures pour améliorer la qualité de vie au travail. La FSU exige des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique : c'est une question d'intérêt général.

Le gouvernement doit revenir sur cette décision.

* http://www.libération.fr/france/2017/07/07/retablir-le-jour-de-carence-pour-les-fonctionnaires-est-il-equitable-et-efficace_1582257



Malaise dans le travail social



syndicats Cgt, Fsu et Sud représentés au Haut Conseil du Travail Social.

A n'en pas douter l'ensemble de ces écrits fera résonnance dans ce que les travailleurs médico-sociaux de la collectivité vivent au quotidien, tant dans leurs conditions de travail et la qualité du service public que dans la perspective d'une réorganisation de la DGA-SD qui répond à des logiques éloignées des aspirations du public comme des travailleurs médico-sociaux. Il se murmure cependant qu'une journée d'action nationale sur le travail social et la protection de l'enfance pourrait avoir lieu le 21 septembre...

Bloquons la casse du travail social et de la protection de l'enfance

« La casse de la protection de l'enfance est en marche. Les départements se désengagent, réduisent les financements ou imposent des appels à projet plaçant les associations en concurrence les unes contre les autres. Les entrepreneurs du social répondent à des contrats à impact social subordonnant l'action sociale au monde de la finance. Les conditions de travail et la qualité des services rendus aux publics se dégradent jours après jours. De nombreux enfants en situation de danger avéré ne peuvent plus être protégés. Sur le terrain, les équipes sont à bout ; les situations sont dans bien des cas critiques ! Il y a urgence, urgence sociale, urgence morale, urgence à se mobiliser, à défendre la protection de l'enfance et l'ensemble du travail social.

Dans le Maine et Loire (49), cinq associations fortes d'un ancrage, d'une technicité et de compétences historiques se retrouvent dans la tourmente suite à une opération de dumping social de deux structures hors sol ayant diminué de 30% le prix journée. Pour ne pas laisser sur le carreau près de 400 salarié-es et les publics accompagnés, les collègues du 49 sont entré-es en Résistance. De manifestations en actions, ces personnels sont arrivés à faire monter la pression et à construire un mouvement faisant écho aux situations que nous rencontrons dans la prévention spécialisée, l'Action Educative en Milieu Ouvert, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la psychiatrie, l'accueil (voir même l'abandon) des mineurs isolés étrangers et plus globalement l'action sociale publique et associative en France... »

En savoir + : <http://www.editions-legislatives.fr/content/des-marcheurs-aux-assises-turbulences-sur-la-protection-de-l-%E2%80%99enfance>

Partout en France, de Marseille à Angers en passant par Rennes et la Meurthe et Moselle les travailleurs sociaux refusent de voir se dégrader le service public, et dans le même temps, leurs conditions de travail .

L'intrusion des logiques libérales dans le travail social jusqu'à la protection de l'enfance a amené les travailleurs sociaux à manifester leur colère le 04 juillet 2017 et à rejoindre la marche des travailleurs sociaux partie d'Angers le 27 juin jusqu'à Paris pour une grande manifestation de défense du travail social et de la protection de l'enfance organisée en Intersyndicale. Nous vous présentons ci-dessous et en page suivante les légitimes motifs de cette « révolte » des travailleurs sociaux, leurs revendications et la réaction des

- NON aux suppressions de postes, aux licenciements et aux démantèlements de l'Action Sociale, de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la Protection de l'Enfance, du Médico-social, de la Psychiatrie et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse



A photograph showing a group of people in a workshop or classroom setting. They are seated around a table, looking down at something on it, possibly a document or a small object. The environment appears to be a professional or educational setting.

- **OUI** aux financements des moyens nécessaires à des prises en charge de qualité et à des conditions de travail garantissant les meilleures modalités d'accueil et d'accompagnement dans tous ces secteurs.

- **NON** aux politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs depuis des années et déclinées par les Conseils Départementaux, les Agences Régionales de Santé, le Ministère de la justice et les représentants nationaux de nos employeurs.

STOP aux appels à projet et aux contrats à impact social !

Attention : TRAVAIL SOCIAL en DANGER

L'ensemble du secteur du travail social public et privé non lucratif (conseils départementaux, centres communaux d'action sociale, services de prévention spécialisée, établissements sociaux et médico-sociaux...) subit de nombreuses attaques à des fins de démantèlement. Les politiques d'austérité menées jusqu'alors, les lois successives adoptées sous les gouvernements précédents (pacte de responsabilité, loi HPST, lois NOTRe et MAPTAM, loi El Khomri...) et celles à venir (ordonnances concernant la destruction du droit du travail et de protection des salariés, régime d'exception de l'état d'urgence introduit dans le droit commun) vont poursuivre cette destruction du social et des solidarités.

Dans les conseils départementaux, malgré le fort investissement des agent-es publics, les services qui participent aux actions de promotion de la santé, comme la PMI, ou encore de la protection de l'enfance et de la jeunesse, comme l'Aide Sociale à l'Enfance, sont exsangues.

Ces dernières semaines ont été marquées par un nombre important de mobilisations sur tout le territoire (Angers, Tours, Départements des Bouches-du- Rhône, du Nord, des Hauts-de-Seine, d'Ille-et-Vilaine, de la Seine-Saint-Denis, de Charente...), les professionnel-les ne pouvant plus assurer les missions de solidarité, de santé et de protection de l'enfance, confiées.

A travers ces actions, les personnels dénoncent fortement les injonctions paradoxales auxquelles ils sont soumis les plaçant dans l'impossibilité de répondre aux besoins des publics notamment dans le cadre de la prise en charge de l'enfance en danger.

Ils relèvent la dégradation de leurs conditions de travail (charge de travail, inflation du nombre de mesures...), soulignent la baisse drastique des financements entraînant des licenciements et / ou obligeant à la fermeture de certains services.

Ils mettent en cause également le non renouvellement des habilitations des structures par les pouvoirs publics et la mise en concurrence des structures via les appels d'offre au moins coûtant ...

Les conseils départementaux confrontés à une montée exponentielle de l'activité sont aussi en difficulté avec la réduction des dotations globales de fonctionnement et les transferts de charge non compensés par l'Etat. Cette baisse de moyens financiers et humains a un impact catastrophique sur l'activité (prises en charges d'aide éducative différenciées, suspensions ou arrêts de prestations, fermetures d'établissements sociaux et éducatifs ...).

Enfin le choix des pouvoirs publics d'introduire des financements privés dans le secteur par le biais des Contrats à Impact Social pour pallier les coupes budgétaires actuelles témoigne d'une marchandisation assumée.

L'action sociale et la logique de profit sont antinomiques !

Cette braderie de notre secteur n'est pas tolérable !

Dans une période où les politiques économiques libérales annoncées vont aggraver la pauvreté et la précarité des familles, placer les enfants et les jeunes les plus vulnérables en situation de danger, de délaissage ou de détresse, déliter un peu plus le lien social, la cohésion sociale, nos organisations syndicales nationales - CGT, Sud Santé-sociaux-Solidaires, FSU- membres du Haut Conseil du Travail Social réaffirment leur engagement dans la réponse aux besoins des populations et leur solidarité avec les plus vulnérables. Aussi, nous interrogeons le gouvernement et nos pouvoirs publics quant à leur responsabilité dans la destruction du secteur : Comment garantir l'accès aux droits fondamentaux de tous dans un tel contexte ? Nous demandons les moyens humains (personnels qualifiés) et financiers permettant de répondre aux missions d'accompagnement des populations et de protection des plus démunis qui nous sont confiées.

Paris, le 7 juillet 2017

Culture et restrictions budgétaires

Pour la ministre Françoise Nyssen « *Ça n'affecte pas le soutien au spectacle, ni les politiques culturelles* ». Et pourtant le gouvernement en voulant réaliser 4,5 milliards d'euros d'économie sur l'année 2017 viendra mettre à contribution sévèrement la culture en venant ponctionner 50 millions d'euros sur la gestion du ministère.

Cette annonce vient inquiéter de façon légitime le monde de la culture car en plus de ce budget annoncé on peut craindre que les efforts demandés aux collectivités territoriales (qui vont devoir réaliser 13 milliards d'euros d'économie d'ici à 2022) aient également des répercussions sur le financement de la culture.

Si le ministre de la culture continue d'affirmer « *les 50 millions d'économie n'affecteront en rien la création* », on peut tout de même craindre que cette restriction vienne impacter fortement les emplois et remette en cause un certain nombre d'établissements ou de festivités. Au festival d'Avignon où elle a fait une apparition tout en restant muette à ce sujet, les voix grondent...

Illustration : adaptation de Roy Lichtenstein

HAUT CONSEIL
DU TRAVAIL
SOCIAL



Aide au logement Avez-vous vérifié vos droits ?

Que vous soyez locataire ou accédant à la propriété il existe trois aides au logement pour vous soutenir si vos revenus sont modestes (APL, ALF, ALS). Si ces aides ne sont pas cumulables et conditionnées elles font partie des droits qui ne sont pas toujours demandés et notamment par les salariés qui en situation d'emploi pensent souvent ne pas pouvoir y prétendre. Vous pouvez facilement faire une simulation sur le site de la CAF et notamment lorsque votre situation change : arrivée, d'un enfant, séparation, perte de l'emploi de votre conjoint ou congé parental, ayez le réflexe de vérifier vos droits !

A l'origine, la FSU est une fédération syndicale constituée de syndicats nationaux généraux, de secteurs ou de métiers relevant du champ de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, de la Recherche, de la Culture et de la Justice. Aujourd'hui, elle est présente dans les trois fonctions publiques : Etat, territoriale et hospitalière. Elle compte 160 000 adhérents.

La FSU a toujours cherché à construire un nouveau fédéralisme fondé sur :

- ▶ la recherche des convergences et la construction d'orientations communes ;
- ▶ le principe du pluralisme et de la représentation de la diversité des sensibilités dans les instances à tous les niveaux ;
- ▶ le refus de toute hégémonie d'un syndicat, ou d'une tendance, même s'ils sont majoritaires ;
- ▶ la garantie pour les syndicats nationaux de voir leurs intérêts pris en compte, quelle que soit leur taille ;
- ▶ le principe de l'unité.

La Fédération promeut un syndicalisme unitaire, démocratique, indépendant, et pluraliste, au service des aspirations et des revendications des personnels qu'elle regroupe. Elle œuvre en faveur de choix éducatifs, économiques et sociaux de justice, d'égalité, de solidarité, de laïcité et de démocratie. Elle contribue à la défense et à la promotion des Droits de l'Homme. Elle favorise le développement du rôle et de la place des femmes dans la société. Elle agit pour ces objectifs en France, en Europe et dans le monde. Elle favorise la coopération et la solidarité syndicales internationales, notamment avec les pays les plus pauvres.

La Fédération donne la primauté au dialogue et à l'écoute mutuelle. Elle a en permanence le souci de débattre avec l'ensemble des personnels, de défendre avec force leurs revendications, et, d'élaborer des propositions afin de construire des alternatives aux politiques actuelles. Elle associe l'ensemble des syndiqués au débat et à la vie de la Fédération. Ainsi, elle favorise l'émergence d'un véritable point de vue fédéral dans lequel chacun peut se reconnaître. Le fonctionnement de la Fédération associe les syndicats nationaux, les sections départementales et les courants de pensée.

La FSU a pour objectif de promouvoir :

- ▶ l'étude et la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités ;
- ▶ l'entente et le rapprochement des diverses catégories.

La FSU défend les valeurs de démocratie, de laïcité dans tous leurs aspects et toutes leurs dimensions, de justice, d'égalité, de solidarité.



La FSU œuvre :

- ▶ à la démocratisation du système éducatif afin de garantir la réussite de tous les jeunes de la maternelle à l'université, la recherche comme la formation permanente devant être au cœur de ces enjeux ;
- ▶ au renforcement, au développement et à la défense du rôle de la Fonction publique et des services publics qui jouent un rôle majeur de cohésion sociale et d'égalité entre les citoyens ;
- ▶ à une réelle politique sociale, garantissant une protection sociale de haut niveau pour tous ; à une politique ambitieuse des salaires, des pensions et de l'emploi ;
- ▶ à la préservation des libertés individuelles et collectives en France et dans le monde, pour les droits et libertés, les Droits de l'Homme, la paix et le désarmement, contre les exclusions, le racisme, la xénophobie, le sexismme et les discriminations de toute nature ;
- ▶ à la prise en compte de questions de société majeures comme le développement durable, la lutte pour le respect et l'extension des droits syndicaux, des garanties et libertés professionnelles, des droits sociaux ;
- ▶ à la recherche de convergences avec les autres organisations syndicales pour échanger, débattre et mener des actions unitaires ;
- ▶ au partenariat avec le mouvement associatif afin de créer des espaces d'échanges, de réflexion et élaborer des initiatives communes.

BULLETIN DE CONTACT

Je souhaite en savoir plus sur la section FSU du conseil départemental de l'Hérault

NOM : Prénom :

Adresse :

Mail : @ Tél :

Direction/service :

A renvoyer par courrier interne ou sur simple demande mail :
Section FSU des personnels du conseil départemental de l'Hérault
Hôtel du Département - 1000 rue d'Alco - 34087 Montpellier Cedex 4

0467677704 - fsu@herault.fr - 0783837765 - Alco Bureau 3136



fsu@herault.fr